



Comprendre ses analyses de sol pour améliorer ses pratiques

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Dans un contexte de changement climatique et dans un souci d'amélioration de la fertilité des parcelles, comprendre le fonctionnement des sols et acquérir des compétences en observation et en analyse du sol offrent des opportunités d'actions et d'adaptation au changement climatique. Cette formation a vocation à donner aux participants les clefs d'analyse de leur(s) sol(s), afin de réfléchir les choix de production sur leur parcelle et de favoriser le bon fonctionnement des sols. En intégrant des connaissances et des compétences sur les sols, les participants seront en mesure d'observer leur sol, de l'analyser et de réfléchir à des pistes d'adaptation de leurs pratiques.

PROGRAMME

Pour cette formation, nous proposons aux participant.es de réaliser les observations de sols sur leur parcelle. Nous sommes donc à la recherche de participant.es qui accepteraient d'accueillir la formation chez eux. Une analyse d'un échantillon de votre sol sera faite par un laboratoire. Si vous êtes intéressé.e, **merci de contacter adear82.sh@jeminstallepaysan.org**

Jour 1 – Présentiel – 29 janvier 2025

[Matin]

- Tour de table des participants : présentation de leur ferme et de leurs attentes
- Qu'est-ce qu'un sol ?
- Fonctionnement des sols
- Fertilité des sols
- Indicateurs d'analyse d'un sol : texture, structure, éléments minéraux, matières organiques

[Après-midi]

- Observation du sol chez le premier participant : réalisation d'une fosse pédologique, paysage, structure, texture, humidité, calcaire, etc.



Dates : 29 et 30 janvier 2025
4 et 5 mars 2025

Lieu : si vous êtes intéressé.e pour réaliser les analyses de sol sur votre ferme, contactez-nous au **06 46 74 70 69**

Intervenant : Gérard Augé, ingénieur agronome, pédologue et formateur expérimenté

Responsables de formation :
Sébastien HEBRARD, Animateur
Installation et Agriculture Paysanne

Jour 2 – Présentiel – 30 janvier 2025

[Matin]

La matinée sera dédiée à l'observation du sol chez un deuxième participant et à la réalisation de la deuxième fosse pédologique.

[Après-midi]

Sur le terrain, les participants seront amenés à :

- Observer et lire le paysage
- Observer la flore spontanée et cultivée
- Discuter du mode de production fait sur la parcelle
- Observer un profil de sol
- Déterminer les éléments clés d'observation d'un sol : texture, structure, matière organique, etc.
- Discuter des pistes d'adaptation des pratiques en fonction des observations des sols et face au changement climatique

Jour 3 – Présentiel – 4 mars 2025

[Matin]

La matinée sera dédiée à l'observation de sol chez un troisième participant ayant déjà réalisé une analyse préalable en laboratoire.

[Après-midi]

Thèmes abordés :

- Matière organique : types, influence sur le sol
- Amendements organiques : différents types de compost et de fumier, C/N des différents amendements, conditions d'apports, intérêts des apports, mise en garde sur la quantité apportée
- Rapport C/N : interprétation
- Couverts végétaux et engrais verts : quelles espèces, pourquoi ?
- Pistes d'adaptation des pratiques sur la matière organique et face au changement climatique

Jour 4 – Présentiel – 5 mars 2025

[Matin]

La matinée sera dédiée à la lecture des analyses de sol des journées 1, 2 et 3 : pH, humidité, structure, granulométrie, taux de matière organique, C/N, éléments minéraux, calcaire, oligoéléments...

- Interprétation des analyses de sol : Que disent les résultats de mon analyse sur mon sol ? Quels liens avec les observations sur le terrain ?

[Après-midi]

- Discussion sur les pistes d'adaptation/d'amélioration des pratiques pour favoriser un meilleur fonctionnement du sol dans un contexte de changement climatique

- Bilan et conclusion

Dates, lieux et intervenant

Jour 1 : mercredi 29 janvier 2025	25 chemin du Débès, 82240 Cayriech	Gérard Augé, agronome et pédologue et formateur expérimenté
Jour 2 : jeudi 30 janvier 2025	Raynal Haut, 82140 Saint-Antonin-Noble-Val	Gérard Augé, agronome et pédologue et formateur expérimenté
Jour 3 : mardi 4 mars 2025	à définir	Gérard Augé, agronome et pédologue et formateur expérimenté
Jour 4 : mercredi 5 mars 2025	à définir	Gérard Augé, agronome et pédologue et formateur expérimenté

BULLETIN D'INSCRIPTION

FORMATION : Comprendre ses analyses de sol pour améliorer ses pratiques

NOM :

PRENOM :

ENTREPRISE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : **COMMUNE :**

TELEPHONE :

EMAIL :

DATE DE NAISSANCE :

VOTRE STATUT MSA :

<input type="checkbox"/> Salarié(e) agricole	<input type="checkbox"/> Chef d'exploitation
<input type="checkbox"/> ARE(F) (Pôle emploi)	<input type="checkbox"/> Cotisant solidaire
<input type="checkbox"/> Autre, précisez :	<input type="checkbox"/> Porteur de projet avec PPP agréé

J'autorise l'ADEAR 82 à communiquer mes coordonnées pour un éventuel covoiturage.

En m'inscrivant à cette formation j'accepte les conditions générales de services de l'ADEAR 82 en ligne sur notre site dans l'onglet "Formations".

Pour m'inscrire, je joins un chèque de caution de 100€ par jour de formation.

Si je suis porteur de projet et que c'est ma 1ère formation du PPP, je joins l'attestation originale du CEPP, le PPP et une copie d'écran nominative du CPF.

Fait à Le

Signature :

VOS ATTENTES POUR CETTE FORMATION

Quelles sont les nouvelles pratiques, méthodes et connaissances que je souhaite acquérir ?

Veillez retourner le bulletin d'inscription accompagné du/des chèque(s) de caution et, le cas échéant, des documents au plus tard le mercredi 22 janvier 2025 à :

ADEAR 82
16 rue Jacques Cartier
82 000 Montauban

Pour plus de renseignements, contactez Sébastien au :
06 46 74 70 69 ou adear82.sh@jeminstallepaysan.org



FORMATION PROFESSIONNELLE

Comprendre ses analyses de sol pour améliorer ses pratiques

Formation portée par l'ADEAR du Tarn-et-Garonne

N° d'activité de formation : 76820087682

INFORMATIONS PRATIQUES

Durée : 28 heures **Public :** paysan.ne.s et porteur.euses de projet.

Pré-requis : Aucun.

Lieu et horaires : 29 et 30 janvier, 4 et 5 mars 2025

Repas de midi : Repas tiré du sac

Accessibilité handicap : Accessibilité de personnes en situation de handicap non prévue initialement pour cette formation. Nous contacter pour adapter les conditions d'accès à votre situation.

Coût et prises en charge :

- Prise en charge VIVEA : agriculteurs installés à jour de leur cotisation professionnelle (chef d'exploitation, cotisant solidaire) et porteurs de projet avec PPP validé. Des documents peuvent vous être demandés pour justifier de votre situation. Votre enveloppe formation sera décomptée de : **1 232 euros**. Si non éligible, nous contacter pour faire le point sur votre situation.

- En cas de financement personnel, nous vous proposons un tarif de **100 euros** par jour de formation, soit **400€** en tout.

Crédit d'impôt : Si vous êtes au régime d'imposition au réel, vous pouvez couvrir une partie de vos frais grâce au crédit d'impôt à la formation. Pour vos heures passées en formation vous pouvez bénéficier d'une prise en charge partielle du coût de votre remplacement.

Modalités de fin de formation :

- Une attestation de participation sera remis au stagiaire à la fin de la formation.

- Mode d'évaluation : fiche d'autoévaluation et questionnaire de satisfaction globale.

Conditions Générales de Vente 2025

Public

- Les sessions sont destinées en priorité aux agriculteurs, agricultrices, conjoints collaborateurs, cotisants solidaires et personnes en démarche d'installation agricole. Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation, les personnes en démarches d'installation doivent fournir l'attestation délivrée par le Centre d'Elaboration du PPP (plan de professionnalisation personnalisé), l'attestation sur l'honneur de l'engagement en PPP, ainsi que la copie écran du compte personnel de formation (CPF).
- Les autres personnes peuvent prendre contact avec le responsable de formation pour vérifier si leur participation est possible (CPF, OPCO pôle emploi, autofinancement...).
- Des pré-requis sont éventuellement nécessaires (expérience professionnelle, formation antérieure...) et sont précisés dans le descriptif des stages le cas échéant.

Aspects pratiques

- Les participants renseignent un formulaire de positionnement dans le cas où les formations nécessitent des prérequis afin de valider leur entrée en formation.
- Les informations définitives concernant le déroulement et les aspects pratiques du stage (dates, horaires, lieux, intervenants, programme détaillé) sont communiquées aux participants au moins 5 jours avant le démarrage de la formation.
- Certaines personnes apportant un témoignage, certaines dates et certains lieux ne sont pas toujours connus au moment de l'édition du catalogue. Dans tous les cas, des précisions sont apportées dans le programme du stage.
- Pour répondre aux disponibilités des agriculteurs, les journées démarrent généralement entre 8h30 et 10h et se terminent entre 16h et 18h. Dans certains cas, des horaires spécifiques sont proposés.
- Les formations peuvent être entièrement réalisées en présentiel ou en FMD (formation mixte digitale) combinant formation à distance et en présentiel. Dans ce dernier cas, les agriculteurs et porteurs de projet sont informés par mail, à réception de l'ensemble des pièces justificatives de prise en charge, des modalités d'accès et délais d'apprentissage à distance.
- L'accès des personnes en situation de handicap au lieu de formation n'est pas obligatoirement prévu en amont de chaque formation. L'ADEAR prévoit d'adapter les conditions d'accès à la formation sur demande d'un ou plusieurs stagiaires.

Coût des formations

- La majorité des formations sont prises en charge intégralement par le fond VIVEA. Les tarifs appliqués pour les autres modes de financement (hors autofinancement) sont alignés sur le tarif VIVEA. L'ADEAR propose un tarif en autofinancement pour un nombre de participant limité, dépendant du nombre de participants financés par un autre biais. Le montant de la participation et les modalités de règlement sont précisés sur le programme du stage.
- Le repas et les frais de déplacement sont à la charge des stagiaires.

Attestation

- Une attestation de formation est remise à chaque participant à l'issue du stage ainsi qu'une facture acquittée pour les formations ayant fait l'objet d'un paiement par le stagiaire.

Annulation et caution

- En cas de refus d'une formation par VIVEA, elle pourra être annulée ou les conditions financières pourront être changées.
- L'ADEAR du Tarn-et-Garonne se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter à une date ultérieure une formation, notamment si le nombre de participants financé (hors autofinancement) est insuffisant.
- En cas d'absence non notifiée par le stagiaire a minima 48h avant le début de la formation ou de non validation des modules obligatoires dans les temps impartis lors d'une formation à distance et hors cas de force majeure dûment justifié (décès, déménagement, problème de santé), le chèque de caution sera encaissé.
- Le chèque de caution n'est pas encaissé par l'ADEAR du Tarn-et-Garonne si le stagiaire participe à l'ensemble des modules auxquels il était inscrit. Il lui est restitué ou est détruit sur demande du/de la stagiaire à l'issue de la formation.

Réclamation

Toute réclamation de stagiaire, portant sur le déroulement ou le contenu d'une formation, doit être formulée par écrit et transmise au responsable de stage dans un délai de 15 jours après la clôture de la formation. Une réponse sera formulée au pétitionnaire dans un délai de 15 jours.

Cas de différend

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Montauban sera seul compétent pour régler le litige.